

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 2, pages 395 à 409

Auteur : Charles-Philippe David

Titre : La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités

MISE À JOUR

Auteurs : Charles-Philippe David et Jean-Philippe Racicot

Titre : La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités

2001-12-19

Mise à jour de l'étude intitulée

« La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités »

Mise à jour et compléments de 2001

Produite dans le cadre des travaux de la

Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté
de 1992

Par :

Charles-Philippe David
et
Jean-Philippe Racicot

En date du 7 janvier 2002

Sommaire exécutif

Ce document se veut la mise à jour de l'étude *La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités* soumise en 1992. Cette première étude identifiait la nécessité de créer une force armée afin de garantir la crédibilité et la souveraineté d'un Québec indépendant, tout en assurant sa sécurité interne et externe. Quatre scénarios caractérisant la défense d'un éventuel Québec souverain ont été élaborés dans le cadre de cette première étude : le *statu quo* partagé, l'indépendance avec les alliances, la neutralité non-armée et la création de forces de maintien de la paix. Le choix d'un de ces scénarios devait dépendre de l'éventuelle politique étrangère québécoise, des coûts que la société québécoise était prête à assumer et des conclusions d'un important débat sur l'allure militaire d'un Québec indépendant.

Notre mise à jour consiste à dépeindre les évolutions de l'environnement stratégique et voir comment celles-ci peuvent influencer les scénarios élaborés lors de la première étude. Nous avons séparé l'étude du nouvel environnement sécuritaire en trois temps : l'environnement national québécois, l'environnement nord-américain (Canada et États-Unis) et l'environnement international. Le contexte québécois est marqué par le référendum de 1995, l'évolution de la relation civilo-militaire et le développement d'institutions et de secteurs industriels stratégiques. L'environnement nord-américain est caractérisé par l'évolution de la sécurité au Canada et aux États-Unis lors des dix dernières années, mais surtout par les événements du 11 septembre 2001 et des mesures prises en conséquence. La description de l'environnement international se fait à travers la qualification d'un système unipolaire mené par les États-Unis, par la prépondérance des questions économiques et du rôle joué par les institutions internationales de sécurité (OTAN et ONU).

À la lumière de ces développements, les scénarios évoqués dans l'étude de 1992 demeurent toujours valides, mais certains sont plus avantageux que d'autres. Le *statu quo* partagé demeure intéressant pour son coût relativement faible, mais implique une souveraineté québécoise diminuée. L'indépendance avec les alliances offre une plus grande marge de manœuvre à un éventuel Québec indépendant, mais demeure dispendieuse et implique un engagement international important. La neutralité non-armée n'est plus un scénario aussi intéressant qu'en 1992, principalement parce qu'elle ne répond plus aux nouvelles réalités ni aux nouvelles menaces internationales. La création de forces de maintien de la paix doit, elle aussi, être sérieusement reconsidérée, surtout parce que les opérations de paix sont devenues plus onéreuses et plus complexes. L'identification d'un scénario idéal ne peut se faire avant d'avoir accédé à la souveraineté, puisqu'il dépendra directement des conditions qui prévaudront au moment de l'indépendance. La défense d'un Québec souverain ne peut être identifiée sans établir les préférences économiques, diplomatiques et culturelles sur la scène internationale d'un Québec souverain et dépend directement des réactions canadiennes et américaines.

Introduction

Dix années s'étant écoulées depuis notre étude originale, c'est avec grand plaisir et grand intérêt que nous avons accepté de reconsidérer la défense d'un Québec qui accèderait éventuellement à la souveraineté. Si les années qui ont immédiatement suivi le dépôt de l'étude initiale n'ont pas grandement modifié nos conclusions, les perturbations au système international des dernières années, et plus particulièrement des mois suivant les événements du 11 septembre 2001, font en sorte qu'une nouvelle réflexion sur cette dimension essentielle d'un éventuel Québec souverain s'impose. Comme nous l'avons mentionné dans l'étude originale de 1992, une étude portant sur la défense doit absolument se faire en tenant compte du contexte international et doit être liée à une éventuelle politique étrangère québécoise. L'élaboration d'un scénario de défense ne peut se résumer à des considérations techniques ; ce scénario doit faire preuve d'originalité et être le reflet de la place que le Québec voudrait éventuellement occuper sur la scène internationale.

Comme il nous l'avait été demandé, cette mise à jour comportera trois parties distinctes. La première sera le rappel des éléments essentiels et des conclusions de l'étude originale. Cette partie tentera aussi de résumer les éléments et les conclusions provenant de certains autres documents portant sur la question. La seconde partie du texte tentera de dresser un portrait de l'actuel système international et de l'évolution de ce dernier depuis les dix dernières années. Nous tenterons ainsi de dégager les tendances lourdes qui pourraient influencer l'élaboration d'un programme de défense et de voir comment un Québec souverain assumerait sa place sur l'actuel échiquier stratégique. Cette partie présentera notamment les modifications au contexte légal et constitutionnel canadien à la suite des événements du 11 septembre, qui pourraient avoir un impact sur les démarches de défense québécoises. Finalement, la troisième partie de notre texte présentera les conclusions nouvelles qui apparaissent à la lumière des changements survenus depuis l'étude originale.

Éléments et conclusions de l'étude originale

Cette première partie résumera les éléments fondamentaux ainsi que les conclusions de l'étude originale de 1992, mais aussi les éléments et les conclusions de certains autres documents pertinents publiés depuis 1992. Quelques réflexions initiales provenant de l'étude de 1992 sont toujours utiles et intéressantes :

- Une force armée en bonne et due forme est indispensable pour affirmer la crédibilité du Québec et convaincre son voisin américain et ses alliés que le Québec a gagné son siège à la table des Nations Unies.
- Une force armée est requise pour contrer les menaces externes et éviter (individuellement ou avec d'autres) toute tentative de violation du territoire québécois.
- Une force armée constitue le dernier rempart pour préserver l'ordre civil au sein d'une société, lorsque celle-ci est déstabilisée par des groupes et des communautés (crise d'Oka de 1991¹).

Ces affirmations tiennent toujours, mais elles doivent être tempérées par les réalités géopolitiques et économiques qui touchent le Québec. Des choix peuvent être effectués pour remplir les missions et les tâches associées aux affirmations mentionnées. La taille des forces armées, l'équipement requis, les alliances à maintenir, etc., rien de tout cela n'est prédéterminé et tout dépend en fait des choix politiques que voudra faire un Québec souverain. L'étude de 1992 relevait à cet égard trois concepts fondamentaux² :

- « Une organisation militaire repose sur une politique de défense, elle-même découlant de la formulation d'une politique étrangère. » La politique étrangère d'un éventuel Québec souverain ne sera pas plus abordée dans cette mise à jour qu'elle ne l'avait été lors de la publication de l'étude originale, mais elle demeure fondamentale dans l'élaboration d'une politique militaire autonome. La posture de

¹ David, Charles-Philippe, « La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités », *Journal des débats*, Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, n° 28, 12 février 1992, p.398.

² *Ibid.*, pp.399-400.

défense qu'adoptera un Québec souverain dépendra des relations qu'il voudra entretenir avec ses voisins immédiats, mais aussi avec les autres membres de la communauté internationale. Les scénarios de défense doivent ainsi tenir compte de la perception par le Québec de ce que représenteraient les intérêts de son engagement international. De plus, les scénarios de défense sont dépendants des rapports inter-étatiques, des flux transnationaux et des évolutions stratégiques à travers le globe. Les développements politiques et stratégiques à l'extérieur de la frontière québécoise ont donc un grand impact sur l'organisation interne d'un Québec souverain.

- « Une organisation militaire est étroitement liée à l'infrastructure économique et industrielle qui la supporte. » Les coûts d'une défense nationale sont très élevés, généralement impopulaires et rarement productifs. À moins qu'il n'accepte de sacrifier davantage son niveau de vie, le contribuable québécois sera peu réceptif à couvrir les frais d'une défense onéreuse, surtout en marge des coûts reliés à une récente souveraineté. Les efforts économiques unilatéraux en matière de défense pour un Québec nouvellement souverain doivent donc être considérés comme extrêmement limités.
- « Une organisation militaire démocratique reflète la culture politique d'un État, son opinion publique et les rapports entre civils et militaires. » Les Québécois demeurent méfiants et critiques face aux institutions militaires. Un financement accru pour la défense nationale et/ou une participation très active dans les alliances militaires auxquelles un Québec souverain pourrait participer seraient faiblement appuyés par l'ensemble de la population québécoise. La participation d'un Québec souverain à certaines ententes militaires (NORAD) ou encore à certaines alliances (OTAN) est loin des préoccupations québécoises, est peu attrayante et entraînerait des problèmes politiques au sein de la société québécoise.

Le monde de l'après-guerre froide n'a rien à voir avec les décennies qui l'ont précédé. Toute réflexion portant sur la défense d'un État-nation doit nécessairement débiter avec deux questions fondamentales : une défense contre qui et contre quoi? La

fin de la bipolarité, la montée en importance des nouveaux problèmes de sécurité (environnement, narcotrafic, prolifération des armes de destruction massive) et l'importance croissante accordée aux relations inter-étatiques économiques influencent la posture de défense d'un éventuel Québec souverain. Quatre scénarios ont été imaginés pour illustrer ce que pourrait représenter cette défense³. Ces scénarios ne sont pas mutuellement exclusifs et pourraient être éventuellement combinés.

1) *Le statu quo partagé*

Ce scénario consiste en :

« la prolongation des accords existants avec le Canada et les États-Unis ainsi qu'avec les alliés, en s'assurant du consentement de ces derniers, tout en procédant au maintien des ressources militaires existantes afin de préserver une forme de statu quo au niveau de la sécurité⁴ ».

Ce scénario est en fait un partenariat entre Québec et Ottawa pour une gestion conjointe des ressources reliées à la défense. Comme il y aurait peu de changement quant aux missions et aux effectifs, la nature des forces armées demeurerait la même. Un comité décisionnel conjoint prendrait les décisions nécessaires.

– Avantages :

- Les coûts seraient faibles puisqu'il y aurait partage des dépenses entre les deux parties ;
- Non-ingérence de Washington (scénario positif aux yeux des Américains).

– Inconvénients :

- Partage du pouvoir décisionnel problématique entre Québec, Ottawa et les autres provinces,
- Limitation du statut d'indépendance du Québec. La souveraineté du Québec s'arrête aux frontières,
- Compromis douloureux entre une politique étrangère « associée » et une politique intérieure « souveraine ».

³ David, Charles-Philippe, *op.cit.*, p.401.

⁴ *Ibid.*, p.401.

2) *Le scénario de l'indépendance avec les alliances*

Ce scénario consiste en l'obtention de moyens en armement jugés nécessaires pour la défense nationale, tout en participant aux alliances considérées comme essentielles pour la sécurité d'un Québec souverain. Ce scénario repose sur le fait qu'une défense strictement « nationale » est hors de portée pour les ressources québécoises. Ce scénario chercherait donc à récupérer la quote-part des armements, des installations et des soldats qui revient au Québec, tout en ajoutant des fonds supplémentaires (*statu quo* « plus »). Ce scénario pourrait coûter de trois à cinq milliards de dollars canadiens au Québec. Aux effectifs envisagés (deux escadrons de chasseurs F-18, 15 000 soldats des forces terrestres et 15 000 réservistes, une douzaine de navires garde-côtes), il faudrait ajouter de nombreux autres éléments tels des systèmes de transport, des chars d'assaut, des avions de surveillance, et bien d'autres plates-formes et systèmes qui feraient grimper les coûts d'une défense tout en complexifiant les tâches administratives et organisationnelles d'un Québec souverain⁵.

Ces efforts de sécurisation sont toutefois probablement hors de proportion par rapport aux menaces qui planeraient au-dessus d'un Québec souverain. Il n'y a plus de menace externe crédible et la seule explication pour justifier un tel scénario est double : les alliances et le maintien de l'ordre public et de l'assistance civile. La menace communiste ayant disparu, il n'existe plus vraiment de risques externes auxquels devrait faire face un Québec souverain. Les nouveaux défis de sécurité (drogue, terrorisme, respect des ressources maritimes) ne correspondent pas au niveau de force militaire envisagé par ce scénario. La participation d'un Québec souverain à l'OTAN et au NORAD ne serait au mieux que marginale, ce qui peut aussi être perçu comme un avantage puisque cela éloignerait un Québec souverain du giron de la défense américaine⁶. Des accords trilatéraux concernant la surveillance aérienne, l'utilisation de

⁵ David, Charles-Philippe, *op. cit.*, pp.402-403.

⁶ *Ibid.*, p.403.

bases en régions reculées et un éventuel déploiement de systèmes anti-missiles pourraient toutefois être envisagés⁷. L'utilisation des forces militaires pour assurer l'ordre public et fournir de l'assistance civile pose aussi son lot de problèmes. D'abord, elle soulève la question de conflit d'intérêt avec les organisations policières. Elle remet aussi en question la relation civilo-militaire et la perception de cette relation par les autres États de la communauté internationale. Finalement, même si l'assistance militaire en temps de désastre environnemental a toujours fait partie des fonctions militaires, ce rôle peut être assuré par une gendarmerie nationale possédant l'équipement et l'entraînement nécessaires⁸. Tout ceci indique que ce scénario n'offre pas les solutions nécessaires aux problèmes de sécurité d'un Québec souverain dans le contexte stratégique de l'après-guerre froide.

3) *Scénario de la neutralité non-armée*

Ce scénario évoque de nombreux débats entourant la position de neutralité qu'aurait pu adopter le Canada par le passé. Le contexte géopolitique et géostratégique de l'époque a eu comme résultat que cette alternative a toujours été rejetée par les gouvernements canadiens. Dans un contexte d'après-guerre froide, une position de neutralité sur le plan militaire peut être une option alléchante pour un Québec souverain⁹. La soustraction de toute activité militaire sur le territoire québécois ou de toute participation à des alliances militaires est une solution envisageable dans un nouveau contexte stratégique, qui n'affecterait pas nécessairement les relations diplomatiques avec les États-Unis et/ou l'Europe. Des accords « d'extrême urgence militaire » étant permis, avec les États-Unis notamment, les réactions internationales face à cette posture de neutralité seraient atténuées. Plusieurs types de neutralités peuvent être envisagés¹⁰. Une neutralité « à la suédoise » serait à éviter vu les coûts prohibitifs de la défense de cet État. Les cas suisse et autrichien ne sont pas d'un très grand secours étant donné leur spécificité culturelle et historique. Les cas de l'Islande et du Costa Rica pourraient servir d'exemples à suivre.

⁷ *Ibid.*, p.404.

⁸ David, Charles-Philippe, *op. cit.*, p.404.

⁹ *Ibid.*, p.405.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 405-406.

Moyennant une collaboration avec l'OTAN sur certaines questions précises, un Québec souverain pourrait imiter l'Islande et remettre sa sécurité entièrement entre les mains de l'Alliance. L'exemple du Costa Rica pourrait inciter un Québec souverain à se doter d'une « Garde nationale » ou « Gendarmerie nationale » pour assurer la surveillance frontalière et maritime, ainsi que la sécurité publique sur le territoire québécois. Par ses coûts réduits, ce scénario pourrait s'avérer intéressant, surtout dans l'après-souveraineté à court terme.

4) *Maintien de la paix*

Ce scénario mise sur la popularité auprès des Canadiens et des Québécois des missions de paix menées par l'ONU au fil des ans et auxquelles ont participé les soldats canadiens (22 au total lors de la publication de la première étude). Ce scénario, au niveau des coûts et de l'engagement politique, se situe entre celui de l'indépendance et celui de la neutralité non-armée¹¹.

– Avantages :

- Identification des Québécois avec une politique de défense axée sur le maintien de la paix, qui est plus facile à vendre pour les politiciens québécois ;
- Satisfaction des forces militaires dans ce rôle ;
- Accroissement du prestige du Québec sur la scène internationale ;
- Outil pour justifier une politique étrangère axée sur la prévention des conflits ;
- Utilisation d'infrastructures déjà présentes.

– Désavantages :

- Coûts assez élevés (de trois à six milliards de dollars canadiens annuellement),
- Accroissement d'une infrastructure de transport et de logistique,
- Augmentation des ressources nécessaires pour l'entraînement.

Ce scénario comporte donc plus d'avantages que d'inconvénients pour un Québec nouvellement souverain qui chercherait à développer son rôle sur la scène internationale. Il fournirait une identité internationale à un Québec souverain tout en assurant un rôle interne aux forces armées. En fait, ce scénario est compatible avec toute décision de créer des forces armées québécoises.

Conclusions de la première étude

Notre première étude sur la défense d'un Québec souverain se terminait sur trois conclusions¹². La première était que la diplomatie et la sécurité allaient de pair. Avant de choisir le scénario de défense d'un Québec souverain, il est nécessaire d'élaborer sur les orientations de la politique étrangère québécoise. La seconde conclusion était que la question d'une défense pour un Québec souverain était avant tout une question d'engagement et de coûts qui devaient être décidés par les élus. L'éventail de choix s'étend de l'option conservatrice du «*statu quo* partagé » aux options plus imaginatives, mais aussi potentiellement plus onéreuses, d'«*indépendance avec alliances*», de «*neutralité non-armée* » et du «*maintien de la paix* ». Tous ces choix impliqueraient nécessairement d'importants débats. Finalement, nous établissions la nécessité d'une vaste étude pour étudier ces scénarios plus en profondeur et identifier leurs implications pour un Québec militaire indépendant.

Autres études pertinentes

Cette étude plus exhaustive fut menée en 1995 par Yves Bélanger, Charles-Philippe David et Stéphane Roussel avec l'aide des conseillers en gestion MARCON inc.¹³ Leur étude tient compte de tout l'inventaire militaire ainsi que du personnel spécialisé qui se trouverait en sol québécois au lendemain d'un référendum. À l'aide de

¹¹ David, Charles-Philippe, *op. cit.*, p.407.

¹² *Ibid.*, p.409.

¹³ Bélanger, Yves, David, Charles-Philippe et Stéphane Roussel, *Rapport du Comité d'étude sur la défense. Quatre scénarios de restructuration de la défense d'un Québec souverain*, Note soumise au Secrétariat à la Restructuration, 27 septembre 1995, 55 pages et annexes. Voir aussi le rapport final des mêmes auteurs soumis le 5 septembre 1995 au Secrétariat à la restructuration.

différents scénarios, le texte étudie les possibilités de répartition, de redistribution et d'affectation des ressources militaires au Québec.

Le rapport de cette étude retient quatre scénarios¹⁴ :

- Le premier scénario assure une défense sans force armée, en constituant une garde nationale et un corps de casques blancs. Ce scénario s'appuie sur un budget moyen de 840 millions de dollars sur une période de cinq ans. Son effectif passerait de 17 700 personnes la première année à 8 900 personnes la cinquième année.
- Le second scénario assure une défense avec une force légèrement armée. Il s'appuie sur un budget moyen de 1,3 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Son effectif passerait de 17 700 personnes à 12 100 personnes la cinquième année.
- Le troisième scénario assure une défense avec une force armée restructurée, en utilisant et en rationalisant les ressources actuelles du ministère de la Défense nationale affectées aux installations québécoises. Ce scénario s'appuie sur un budget moyen de 1,8 milliard sur une période de cinq ans. L'effectif initial des forces armées serait maintenu à 17 700.
- Le quatrième scénario assure une défense avec une force armée accrue. Ce scénario s'appuie sur un budget moyen de 2,7 milliards sur une période de cinq ans. L'effectif initial de 17 700 personnes serait augmenté graduellement pour atteindre 25 800 personnes après cinq ans.

Le rapport identifie des points communs à tous ces scénarios afin de guider et d'orienter l'éventuelle structure de la défense québécoise. Ces points communs sont notamment le maintien des arrangements de défense collective de l'Amérique du Nord (participation au NORAD), le maintien des engagements au sein de l'OTAN et une participation active aux diverses institutions internationales ainsi qu'aux missions de paix associées à ces institutions. Le rapport prévoyait aussi

pour chacun des scénarios la création d'un corps de casques blancs, un concept naissant à l'époque, lié aux interventions post-confliktuelles et où un Québec souverain pourrait trouver sa niche sur la scène militaire, diplomatique et stratégique internationale. Ces quatre scénarios ont aussi été synthétisés et débattus dans une série d'articles publiés dans le quotidien *Le Devoir* du 18 octobre 1995¹⁵.

Nouvel environnement sécuritaire

Dans la seconde partie de ce texte, nous présenterons les caractéristiques de l'environnement provincial, national et international qui pourraient avoir un impact sur la défense d'un éventuel Québec souverain. L'environnement qui marquait le contexte de la première étude de 1992 était très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Dire que les choses ont changé serait un euphémisme.

Nous procéderons donc en trois temps lors de cette seconde section. D'abord, nous ferons un survol de l'environnement québécois et canadien pour décrire les éléments provinciaux et nationaux qui pourraient jouer un rôle dans l'élaboration d'une défense québécoise. Ensuite, nous dresserons un portrait de l'environnement régional nord-américain. Les événements du 11 septembre 2001 ont certes eu un impact sur la conception de la défense nord-américaine et il est essentiel de bien décrire ce nouvel environnement car il influencerait de façon non-négligeable la défense d'un éventuel Québec souverain. Finalement, nous décrirons les nouvelles forces et tendances internationales qui seraient susceptibles d'influencer les choix d'une future défense québécoise. Comme un projet de défense nationale ne s'élabore pas en vase clos, il est important de bien comprendre les caractéristiques du monde qui l'entoure. Pour un

¹⁴ Bélanger, Yves, David, Charles-Philippe et Stéphane Roussel, *Rapport du Comité d'étude sur la défense. Quatre scénarios de restructuration de la défense d'un Québec souverain*, Note soumise au Secrétariat à la Restructuration, 27 septembre 1995, p.3

¹⁵ Voir Coulon, Jocelyn, « Un Québec souverain pourra-t-il assurer sa défense à moindre coût? », *Le Devoir*, 18 octobre 1995, p. A-1; Bélanger, Yves, David, Charles-Philippe et Stéphane Roussel « La défense d'un Québec souverain », *Le Devoir*, 18 octobre 1995, p. A-9 et Fortmann, Michel, « Les soldats de Le Hir », *Le Devoir*, 18 octobre 1995, p. A-9.

éventuel Québec souverain, cela signifie qu'il faille saisir les intentions du Canada, de la superpuissance américaine ainsi que des autres États du système international.

Le contexte québécois

Une première donnée à indiquer est la défaite référendaire du 30 octobre 1995. La marge empêchant le Québec d'entreprendre sa démarche de souveraineté fut extrêmement mince (1,16 % du suffrage ou 54 288 voix) : le vote en faveur de la souveraineté était de 49,42 % contre 50,58 %¹⁶. Hormis le fait évident que la défaite de l'option souverainiste au dernier référendum retarde indéfiniment la mise en place d'une défense québécoise, nous voyons dans cette profonde division les signes avant-coureurs du fait qu'un débat sur la défense d'un Québec souverain serait tout aussi difficile et diviseur. Peu de sujets partagent autant la population d'un État que l'élaboration d'une politique de défense. Les positions défendues sont fréquemment polarisées et les compromis difficiles à atteindre. Sans donner une analyse scientifique de la situation, nous estimons que le gouvernement responsable d'un éventuel Québec souverain doit tenir compte des risques de division profonde quant aux choix militaires qu'il voudrait faire.

De plus, le passé antimilitariste du Québec et du Canada a comme conséquence que le développement d'une force armée pour un Québec souverain serait une opération plus que délicate. Comme le souligne Albert Legault dans son ouvrage *Le mariage civilo-militaire : divorce ou réconciliation?*, il existe une coupure entre la société civile et les militaires au Canada. Cette coupure est due à une multitude de raisons : perceptions déformées de la réalité, médias méfiants de la chose militaire, forces armées malhabiles avec leurs relations publiques, et autres¹⁷. Nous estimons que cette méfiance est encore plus grande au Québec qu'ailleurs au Canada. Même si les missions de paix demeurent populaires et même si la perception des Québécois à l'égard des forces armées a sûrement

¹⁶ Les données statistiques proviennent du site Internet du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), consulté le 21 décembre 2001 < http://www.dgeq.qc.ca/information/referendum/refer_1995/resu-95a.html >.

¹⁷ Legault, Albert, *Le mariage civilo-militaire : divorce ou réconciliation? L'exemple canadien*, Montréal, Harmattan, Collection Raoul-Dandurand, 1998, p.78.

été affectée par le rôle de celles-ci lors des inondations au Saguenay en juillet 1996 ainsi que lors de la crise du verglas de 1998, il y a fort à parier qu'une option militaire « musclée » serait peu populaire dans un Québec souverain. Il serait intéressant de mener un sondage ou une étude scientifique plus poussée afin d'obtenir des renseignements plus précis et d'identifier si oui ou non il y a eu évolution de l'opinion publique face à cette question.

L'incident de la fermeture abrupte du Collège militaire royal de St-Jean en 1995 par le gouvernement libéral de Jean Chrétien a certainement aussi laissé un goût amer chez les Québécois, notamment les habitants de la région de St-Jean-sur-Richelieu pour qui le Collège représentait à la fois un important élément économique, un pôle de formation et de savoir et une source de fierté locale. Malgré différentes initiatives, notamment celle de l'Université de Sherbrooke, pour re-dynamiser le campus de St-Jean, rien ne semble atteindre les niveaux d'excellence que cette institution universitaire avait acquis au fil des ans. Aujourd'hui, le campus de St-Jean est utilisé par le Collège militaire royal de Kingston comme lieu d'accueil pour l'année préparatoire (niveau collégial) au programme universitaire complet offert à Kingston. La façon dont ce dossier a été géré par le gouvernement fédéral est-elle une indication des actions à venir face aux autres actifs des forces canadiennes au Québec? Sans répondre à la question, nous estimons que cet incident doit être retenu dans toute réflexion sur la défense d'un éventuel Québec souverain. Sur une note plus positive, nous devons aussi souligner la création de plusieurs centres de recherche et chaires d'études universitaires sur les questions stratégiques au Québec. Les années 1990 ont effectivement été fastes pour le développement de ce type de savoir au Québec avec la création :

- Du Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CÉPÈS) à l'Université du Québec à Montréal en 1991,
- De la Chaire Jean-Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal en 1993,
- De l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) de l'Université Laval en 1994,

- Du Groupe d'étude et de recherche en sécurité internationale (GERSI), groupe conjoint de l'Université McGill et de l'Université de Montréal en 1996,
- De la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal en 1996.

Tous ces centres de recherche dotent le Québec, et Montréal en particulier, d'une masse critique de connaissances sur les questions stratégiques et internationales. Les experts internationaux et leurs connaissances pourraient très certainement être mis à profit dans l'élaboration de la défense d'un éventuel Québec souverain. Disposer immédiatement de ces connaissances et de ces lieux de formation représente un avantage non-négligeable pour le Québec.

Finalement, le développement important des nouvelles technologies de l'information, de l'aéronautique et d'autres industries de pointe dans la région métropolitaine de Montréal doit être considéré comme un élément clé dans toute réflexion sur l'avenir militaire d'un éventuel Québec souverain. La nature des enjeux de sécurité a grandement évolué depuis la fin de la Guerre froide. L'époque où la sécurité d'une nation était entièrement assurée par un appareil militaire conventionnel (et même non-conventionnel avec l'apparition du nucléaire) est aujourd'hui révolue. Les nouveaux défis à la sécurité que sont la dégradation de l'environnement, les flux migratoires non-controlés, le crime électronique, le narcotrafic international nécessitent des réponses plus imaginatives que de simples accumulations d'équipement militaire. C'est là que l'avantage technologique des entreprises privées d'un État-nation est significatif. Depuis la fin de la Guerre froide, les percées et le développement des technologies militaires proviennent de plus en plus du secteur privé. Les jours où les lourds ministères de la Défense «commandaient» leurs armes et leurs technologies militaires sont loin derrière nous. Aujourd'hui, les contrats de recherche et de développement ainsi que les contrats de production vont aux compagnies les plus performantes et les plus créatrices. Un État doté d'industries de pointe performantes possède un avantage sur certains autres États, peu importe sa taille, sa population ou encore l'importance de son appareil militaire. Un Québec souverain qui réussirait à maintenir sa position enviée comme lieu d'accueil pour des

industries de pointe pourrait éventuellement développer des compétences spécifiques en matière de technologie militaire. La mondialisation et le redéploiement rapide des compagnies étrangères ne garantissant en rien la permanence d'une usine ou d'un siège social, nous estimons qu'il est essentiel de maintenir l'effort politique entrepris il y a déjà quelques années, visant à attirer les compagnies et les investissements étrangers au Québec. Plus qu'un avantage commercial et technologique, nous y voyons d'éventuels avantages stratégiques non négligeables.

Le contexte canadien

Les forces armées canadiennes ont vécu d'importants changements durant les années 1990. Ayant vu leur budget considérablement réduit, les forces canadiennes ont dû aussi s'adapter à un rôle international différent. Avec la croissance importante des missions de paix menées par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Canada, qui s'est toujours fait un point d'honneur de participer aux missions de paix internationales, s'est rapidement rendu à l'évidence qu'il n'avait peut-être pas les moyens d'assumer les politiques qu'il avait adoptées. Aussi, il est important de comprendre en quoi les événements du 11 septembre ont modifié les politiques canadiennes en matière de défense et de sécurité nationale. Dans cette partie de notre texte, nous tenterons d'analyser ces trois dimensions du contexte canadien, soit le passage vers la puissance souple (*Soft Power*), le déséquilibre entre les engagements canadiens et les capacités limitées des forces armées canadiennes, et, finalement, l'impact du 11 septembre sur la vision de sécurité canadienne et des mesures budgétaires et légales prises par Ottawa.

Les années 1990 auront probablement été aussi importantes pour le Canada en matière de sécurité que les années 1950. Elles auront été marquées par l'impact d'un ministre, Lloyd Axworthy, tout comme un autre, Lester B. Pearson, avait marqué sa propre génération et influencé le cours de la diplomatie et de l'engagement international militaire canadien. Lors de son passage comme ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, Axworthy a insufflé un nouvel enthousiasme

à la politique de sécurité canadienne grâce à l'introduction de deux concepts clés : la sécurité humaine et la puissance souple (*Soft Power*).

Même s'il n'est pas le créateur du concept, Lloyd Axworthy peut probablement être identifié comme le premier décideur important à avoir pleinement adopté le concept de sécurité humaine. La sécurité humaine implique un recentrage des questions de sécurité sur l'individu plutôt que sur les intérêts traditionnels étatiques, ainsi que la sécurité pour les individus contre toute forme de menaces, violentes ou non. Le concept de sécurité humaine a connu une ascension fulgurante avec la montée en flèche des conflits intra-étatiques (plutôt que les conflits traditionnellement inter-étatiques) dans les années 1990. Dans les conflits intra-étatiques (comme au Rwanda, en Ex-Yougoslavie, en Somalie, au Timor), la plupart des victimes sont des civils, surtout des femmes et des enfants. La sécurité humaine cherche à garantir les droits, la sécurité et la survie de ce type d'individus : elle se concentre d'abord et avant tout sur les intérêts humanitaires plutôt que sur les intérêts nationaux. Le Canada a traditionnellement été un pays à l'avant-garde des interventions humanitaires. L'adoption de la sécurité humaine comme principe directeur de la politique étrangère canadienne est donc plutôt naturelle, même si cette décision est pratiquement unique sur la scène internationale (avec quelques autres pays comme la Norvège). Les opérations militaires canadiennes auraient pu être sous la bannière de la sécurité humaine depuis longtemps puisque le concept de sécurité humaine s'harmonise assez bien avec les opérations des casques bleus de l'ONU auxquelles a participé le Canada. La sécurité humaine peut être considérée comme la base intellectuelle des forces armées canadiennes pour les années à venir. Le Canada a longtemps été coincé entre ses obligations au sein de l'OTAN et son désir de participer aux missions de paix onusiennes lors de la Guerre froide, mais la réorientation des missions de l'OTAN vers des missions de paix à la fin des années 1990 résout le dilemme canadien et permet à Ottawa de justifier auprès des médias et de l'opinion publique le maintien des forces armées canadiennes. Que ce soit à travers l'OTAN ou l'ONU, le Canada respecte ses objectifs généraux de sécurité humaine.

Le second concept clé de la sécurité canadienne lors des années 1990 et mis de l'avant par Axworthy est le concept de puissance souple (*Soft Power*). Imaginé par l'auteur Joseph S. Nye dans son ouvrage *Bound to Lead*, le concept de puissance souple fait référence à la capacité d'un État à influencer, à mobiliser et à organiser les actions des autres acteurs étatiques via sa capacité de leadership, son exemple et les institutions internationales. La puissance souple est donc extrêmement différente de la puissance brute plus traditionnelle (*Hard Power*), telle que la puissance militaire ou encore la puissance économique. Même si le texte de Nye est surtout lié à la puissance américaine, Axworthy a saisi l'occasion pour utiliser ce concept et l'adapter à la situation diplomatique et stratégique canadienne. Il faut bien noter que le Canada a plus souvent fait référence à la puissance souple qu'à la puissance brute lors du XX^e siècle et plus particulièrement dans les années 1990 : relation avec ses alliés traditionnels britanniques et américains, participation à la création du nouvel ordre international après la Seconde Guerre mondiale, recherche de l'équilibre entre les intérêts canadiens et américains durant la Guerre froide, etc. La contribution d'Axworthy aura été de faire de la puissance souple une marche diplomatique à suivre plutôt qu'un simple outil additionnel de la diplomatie canadienne. Sans ses efforts, les intérêts de sécurité canadiens seraient encore guidés par la puissance traditionnelle.

Les enjeux traditionnels de sécurité demeureront toutefois encore importants pour le Canada, malgré l'importance accrue de la puissance souple. Le Canada demeure toujours impliqué dans des organisations de sécurité traditionnelles, telles que l'OTAN et le NORAD. Ceci s'explique par le fait que la puissance souple ne peut répondre à toutes les questions de sécurité et qu'elle doit co-exister avec la puissance traditionnelle. Un des problèmes auxquels les forces armées canadiennes ont fait face durant les années 1990 fut sans aucun doute la difficulté de mener des initiatives sous la triple bannière « sécurité humaine », « puissance souple » et « puissance traditionnelle ». Avec le budget de la défense qui n'a cessé de diminuer tout au long des années 1990, il était impossible de mener toutes ces missions de front. Avec un budget restreint, Ottawa exige alors davantage de ses forces armées. Les forces canadiennes demeurent impliquées au sein de l'Alliance atlantique et du NORAD et

elles participent aux missions de maintien de la paix onusiennes et aux opérations multilatérales exceptionnelles telles que le déploiement de forces armées dans le cadre des frappes contre l'Afghanistan. Clairement, le Canada n'a pas les moyens de mener avec succès toutes ces missions à la fois. Comme le mentionne l'auteur Joseph Jockel dans *The Canadian Forces : Hard Choices, Soft Power*, il existe un fossé entre les engagements canadiens et les capacités des forces armées canadiennes. Ultiment, les choix devront être faits pour réaliser les opérations retenues¹⁸.

Un éventuel Québec souverain doit prendre note de l'expérience canadienne durant les années 1990 pour modeler sa structure de défense. Le Canada est un bon exemple des difficultés qui se manifestent lorsqu'un État décide de mener des missions très différentes avec des ressources limitées. Les engagements militaires traditionnels sont intéressants pour les relations étroites de sécurité qu'ils fournissent aux États qui y participent, mais ils nécessitent des investissements initiaux importants pour acquérir des capacités militaires suffisamment attrayantes pour justifier l'alliance. Ensuite, il faut entretenir cet équipement et le mettre à jour. Ce choix est donc onéreux et ce, à long terme. Les nouvelles missions militaires sont peut-être plus intéressantes parce qu'elles ne nécessitent pas des investissements aussi lourds, mais elles sont plus fréquentes et exigent davantage des hommes et des femmes qui y sont impliqués (en raison du tempo élevé des opérations). Avant de considérer l'équipement d'une éventuelle force militaire québécoise, il est donc essentiel d'imaginer le niveau et le type d'engagement international qu'un Québec souverain serait prêt à assumer.

Les événements terroristes du 11 septembre 2001 ont eu un impact considérable sur le contexte sécuritaire canadien. Il est important de saisir l'impact des gestes posés par le gouvernement canadien et celui que ceux-ci pourraient avoir sur l'élaboration de la défense d'un Québec souverain. La première mesure adoptée par Ottawa a été la loi C-36 ou la loi *omnibus* antiterroriste. Cette loi a trois objectifs bien précis :

- Identifier, poursuivre en justice, condamner et punir les groupes terroristes ;

¹⁸ Jockel, Joseph T., *The Canadian Forces : Hard Choices, Soft Power*, Toronto, The Canadian Institute of Strategic Studies, 1999, pp.127-128.

- Fournir de nouveaux instruments d'enquête aux organismes d'application de la loi et aux agences de sécurité nationale ;
- S'attaquer aux causes profondes de la haine en fournissant des lois plus strictes contre la propagande et les crimes haineux.

La loi C-36 a relativement peu de conséquences sur la défense d'un éventuel Québec souverain. Elle pourrait menacer certains droits individuels fondamentaux et donne beaucoup plus de marge de manœuvre aux enquêteurs et aux dirigeants politiques fédéraux, mais elle aurait relativement peu d'impact sur un Québec nouvellement souverain. Elle pourrait cependant être invoquée lors de la période de négociation/transition qui suivrait tout référendum en faveur de la souveraineté québécoise ; nous laisserons toutefois aux juristes le soin d'étudier l'impact de cette nouvelle loi dans un tel contexte.

Par contre, le projet de loi C-42 pose plus de problèmes à un éventuel Québec souverain. Le projet de loi C-42 ou la *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique* pourrait avoir des conséquences dans les jours, voire les heures suivant l'annonce d'un résultat de référendum favorisant la souveraineté québécoise. La partie 10 du projet de loi C-42 qui modifie la *Loi sur la défense nationale* donne le pouvoir au gouvernement fédéral de « créer des zones de sécurité militaires pour les relations internationales, la défense ou la sécurité nationales et permet de les protéger ». Cette partie du projet de loi vise avant tout la sécurité du matériel militaire canadien, mais aussi de tout bien, lieu ou objet qui serait identifié comme vulnérable ou nécessitant une protection par les forces canadiennes. Ceci pourrait avoir un impact sur les bases des forces armées canadiennes au Québec ainsi que sur tout autre emplacement jugé important pour la sécurité nationale du Canada (voie maritime, centrales hydroélectriques et nucléaires, ponts et chemins de fer). Un scénario plus que probable serait l'élaboration d'une telle zone de sécurité autour de la base aérienne de Bagotville suivant un référendum favorable à la souveraineté québécoise. La situation évoquée lors d'études précédentes n'a pas changé : les chasseurs-bombardiers F-18 demeurent le principal atout pour tout scénario qui

envisagerait l'élaboration d'une défense québécoise musclée. Sans ces appareils, de tels scénarios deviennent impensables parce qu'ils sont beaucoup trop dispendieux. Le gouvernement fédéral canadien n'aurait qu'à invoquer cette loi pour mettre en action un tel plan. La loi pose évidemment des problèmes dans un contexte où le Québec n'est pas souverain et demeure une province canadienne, mais ceci dépasse les paramètres de notre texte. Le fait demeure que le projet de loi C-42 pourrait être utilisé à des fins politiques, dépassant ainsi largement le contexte de la lutte au terrorisme. Ce projet de loi transforme donc l'armée canadienne en une extension des services policiers ou des services de renseignements, ce qui dépasse largement son rôle traditionnel.

La dernière dimension qui caractérise le contexte canadien de l'après 11 septembre est le budget spécial déposé le 10 décembre 2001. Ce budget spécial vise à donner les moyens au gouvernement canadien de faire la lutte au terrorisme et s'inscrit dans la logique de l'élaboration des lois C-36 et C-42. Le budget spécial prévoit environ 7,7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité au Canada. Ce montant peut être divisé une première fois avec 6,5 milliards de dollars allant à la sécurité, y compris la sécurité aérienne et les Forces canadiennes, et 1,2 milliard afin de renforcer la sécurité frontalière. La partie «sécurité» prévoit les dépenses suivantes sur les cinq prochaines années :

- Renseignement et forces de l'ordre : 1, 6 milliard,
- Contrôle des arrivants au Canada : 1 milliard,
- Protection civile et déploiement militaire : 1, 6 milliard,
- Sécurité du transport aérien : 2, 2 milliards.

Ce budget pourrait donc avoir des conséquences importantes pour le Québec, surtout face à la question de la protection civile et du déploiement militaire. Le budget spécial prévoit en effet le financement d'équipements militaires ainsi que l'augmentation de la protection des infrastructures essentielles. Quel sera l'équipement militaire acheté? Où sera-t-il déployé? Quelles seront les infrastructures jugées «essentiels»? Comment seront-elles protégées? Il sera donc nécessaire d'évaluer l'impact concret de ce budget et des acquisitions qui en découlent avant d'élaborer des scénarios révisés.

Le contexte nord-américain

Le contexte nord-américain a beaucoup évolué durant les années 1990 du point de vue de la sécurité. Au début de cette décennie encore, la menace soviétique planait sur le continent américain même si les risques de confrontation ou d'invasion étaient marginaux. La fin de la Guerre froide et le développement de certaines menaces (prolifération des armes de destruction massive ainsi que des vecteurs intercontinentaux pouvant rejoindre la totalité du globe) ont créé une certaine incertitude à Washington quant à l'état de la défense de la zone nord-américaine. Peu à peu, des études provenant du Pentagone, des *Think Tanks* et des centres de recherche académiques ont couché sur papier cette inquiétude grandissante : le continent américain, même s'il semblait à l'abri d'affrontements conventionnels, n'était pas à l'écart de toutes menaces, surtout des menaces non-conventionnelles. Les administrations de Bush père, Clinton et Bush fils imaginèrent globalement deux types de réponses à ces nouvelles menaces : la défense anti-missile balistique et la défense continentale intégrée (*Homeland Defense*). La première réponse est en fait une nouvelle incarnation d'un vieux rêve, alors que la seconde semble refléter une volonté de retrait, voire d'isolationnisme de la part de la seule superpuissance. Ces deux développements méritent d'être soulignés ici puisqu'ils ont d'importantes conséquences sur l'avenir de la défense d'un éventuel Québec souverain.

La création d'un système de défense anti-missile balistique (mieux connu sous l'expression « bouclier anti-missile » ou encore (*Missile Defense (MD)*) doit être considérée dans le cadre de cette étude puisqu'elle affectera sans aucun doute le NORAD et tout le système de défense aérien de l'Amérique du Nord. Si le Québec aspire un jour à participer à la gestion collective de la sécurité de l'espace aérien nord-américain, il doit suivre attentivement tout développement en ce sens puisque ces nouvelles données pourraient avoir un impact sur l'adhésion d'un éventuel Québec souverain à cette institution militaire bilatérale.

Revenons d'abord sur les plus récents développements du projet anti-missile. La dernière année au pouvoir de l'administration Clinton et les premiers cent jours de G. W. Bush ont ramené sous les projecteurs ce projet que plusieurs avaient cru disparu avec la fin de la Guerre froide, donc de la menace de l'affrontement des deux superpuissances nucléaires. Mais la crainte suscitée par les États parias ou États voyous (anciennement *Rogue States* et maintenant surnommés *States of Concern*) tels que l'Irak, l'Iran ou la Corée du Nord et leur capacité croissante à se procurer des armes de destruction massive ainsi que les capacités balistiques pour menacer le continent américain ont fait en sorte que la défense de l'Amérique du Nord contre ce type de menace doive aller de l'avant, malgré les réticences de la communauté internationale. De toute évidence réticente au déploiement d'un tel système (les membres de l'équipe Clinton annonceront et reporteront à plusieurs reprises leur décision de relancer le projet MD), l'administration Clinton tenta initialement de faire en sorte qu'un éventuel système antimissile puisse respecter les clauses du traité ABM (*Anti-Ballistic Missile*) de 1972. Si le système vise essentiellement les États voyous qui cherchent à défier l'ordre international, les grandes puissances telles que la Chine et surtout la Russie voient dans la relance du projet anti-missile une perturbation à l'équilibre nucléaire mondial et une menace à peine voilée à leur propre sécurité nationale. La première version de ce nouveau système MD était donc extrêmement limitée, et sa mise en service devait se faire en respectant l'équilibre stratégique atteint après plus de trente années de contrôle et de réduction des armements stratégiques. Fidèle à sa tradition de politique multilatérale, l'administration Clinton estimait que les négociations et les consultations avec Moscou étaient essentielles au bon déroulement de la mise en place du bouclier anti-missile. Les pourparlers furent cependant difficiles puisque Clinton était en fin de mandat. La décision d'aller de l'avant fut reportée à l'administration suivante et c'est lors des élections présidentielles de 2000 que le projet anti-missile a été définitivement mis à l'agenda de la sécurité nationale américaine.

Même si les deux candidats présidentiels, Al Gore et George W. Bush, étaient favorables au projet anti-missile, leur interprétation du projet MD était pourtant marquée par des divergences. Al Gore proposait essentiellement un système qui s'inscrivait dans

les plans de l'administration Clinton. Le projet du *National Missile Defense* (ou NMD) devait avant tout être un bouclier strictement nord-américain dont les missiles intercepteurs seraient basés sur le territoire des États-Unis. Le coût de développement était alors estimé à près de 60 milliards de dollars répartis sur dix ans. De son côté, G. W. Bush proposait un NMD qui correspondait davantage aux souhaits des républicains et du mouvement conservateur américains. La version du NMD préconisée par l'équipe Bush serait d'abord construite sur le territoire des États-Unis, mais pourrait rapidement devenir globale, et protéger l'ensemble des troupes et des citoyens américains répartis dans le monde, ainsi que les principaux pays alliés. Le projet MD imaginé par l'équipe Bush serait constitué non seulement de missiles basés au sol, mais aussi de missiles intercepteurs navals et aéroportés, voire même exo-atmosphériques. Beaucoup plus important au niveau de son impact stratégique (violation des accords stratégiques nucléaires, mais aussi militarisation de l'espace) et de son déploiement que le projet d'Al Gore, le projet MD proposé par G. W. Bush n'a toujours pas fait l'objet d'une évaluation budgétaire précise. Toutefois, si la version d'Al Gore était évaluée à 60 milliards de dollars américains, il est possible d'estimer le montant du MD projeté par George W. Bush à plus de 100 milliards de dollars américains. Avec la victoire de George W. Bush, le développement du bouclier anti-missile continua sa progression avec la reprise des essais technologiques, la demande de crédits au Congrès et la poursuite des négociations avec Moscou et Beijing. Le retrait de Washington du traité ABM annoncé en décembre 2001 signale sans aucun doute la fin d'une époque en matière de contrôle des armements et de sécurité nucléaire sur le plan international. Le projet est loin d'être terminé et plusieurs facteurs peuvent encore retarder sa mise en place. La question, cependant, n'est plus de savoir si oui ou non le projet anti-missile ira de l'avant, mais plutôt quand et comment.

Si, au début des années 1990, la question de l'adhésion d'un éventuel Québec souverain au NORAD impliquait l'utilisation de l'espace aérien québécois et de certaines bases militaires en sol québécois pour contribuer à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, aujourd'hui, l'adhésion à cette institution militaire implique beaucoup plus. Si le projet anti-missile va de l'avant, il est fort probable qu'il sera intégré à la structure du

NORAD ce qui impliquerait que le Québec (s'il est admis au sein du NORAD) aurait un rôle à jouer dans le fonctionnement du bouclier anti-missile. Les dirigeants d'un éventuel Québec souverain devront donc analyser si une telle participation ne contrevient pas aux intérêts politiques et diplomatiques du Québec sur la scène internationale. Ottawa éprouve beaucoup de difficultés à cet égard, même si le Canada finira par se ranger résolument derrière son plus proche allié militaire. Washington affirme pouvoir élaborer son système sans nécessairement devoir implanter des composantes en sol canadien ou québécois, mais les États-Unis accepteront-ils de fournir un tel système de défense sans la participation des États qui en bénéficieraient? Quels seront les coûts d'une telle adhésion? Il est impossible de le déterminer tant que le système anti-missile américain ne sera pas clairement dévoilé. Il est cependant essentiel de suivre ce dossier puisqu'il aura d'importantes conséquences pour la défense d'un éventuel Québec souverain.

Le second enjeu américain qui aura non seulement des conséquences militaires et stratégiques mais aussi sociales et économiques pour un éventuel Québec souverain est l'élaboration de ce que Washington appelle le *Homeland Defense* (ce que nous pouvons traduire par défense continentale intégrée). Cette défense continentale peut être comprise sous deux angles spécifiques. D'abord, il y a les mesures prises par Washington dans l'élaboration de l'*Office of Homeland Security*. Ensuite, il y a l'élaboration du périmètre de sécurité nord-américain. Ces deux dimensions sont étroitement liées et doivent être interprétées ensemble. Toutes deux auront des répercussions importantes sur l'élaboration d'une défense d'un éventuel Québec souverain et ne pouvaient être imaginées telles quelles au début des années 1990.

Même si l'élaboration du concept de *Homeland Defense* a été initiée durant les années 1990, en parallèle avec la menace des États parias et de l'élaboration du bouclier anti-missile, ce sont les événements du 11 septembre 2001 qui propulseront la création de l'*Office of Homeland Security*, nouvelle agence fédérale chargée de diriger la lutte contre le terrorisme en sol américain¹⁹. Dirigée par le gouverneur de la Pennsylvanie, Tom

¹⁹ Voir Lefebvre, Jeremy, « États-Unis : La stratégie du *Homeland Security* », *Points de mire*, CEPES, Col. 2, n° 7, 1^{er} octobre 2001. < <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes> >

Ridge, cette nouvelle agence devra coordonner tous les efforts du gouvernement fédéral dans la lutte contre le terrorisme en sol américain, ce qui implique la coordination de plus d'une quarantaine d'agences fédérales, d'autres paliers gouvernementaux et de certains acteurs du secteur privé. Les tâches de cette nouvelle agence seront notamment de dissuader les attaques terroristes contre les États-Unis, de protéger les infrastructures essentielles, de former du personnel d'intervention en cas d'attaques chimiques, biologiques ou nucléaires et de veiller à ce que le matériel d'urgence médical soit disponible en cas de désastre terroriste à grande échelle. Ces nouvelles mesures seront certainement une nouvelle source de pression pour Ottawa et pour Québec, advenant son indépendance. Washington voudra certainement harmoniser les politiques nord-américaines de partage de renseignement, de défense, de commerce et d'immigration et il y a fort à parier que ce sont les partenaires de Washington qui devront s'adapter aux politiques américaines et non l'inverse. La défense d'un éventuel Québec souverain devrait aussi s'inspirer de l'expérience américaine pour comprendre la nécessité d'harmoniser ses différents ministères en fonction d'une défense intégrée et de ne pas élaborer des plans d'actions à la pièce, avec des mesures individuelles et parfois contradictoires.

La seconde dimension de la protection continentale américaine, importante pour un éventuel Québec souverain, est l'élaboration d'un périmètre de sécurité nord-américain²⁰. Le 3 décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé une entente bilatérale sur la gestion de leur frontière commune. Cette entente qui touche l'émission de visas, le partage de l'information et le contrôle du trafic transfrontalier est certainement le début d'un périmètre de sécurité nord-américain. Loin d'être limité aux questions frontalières, le périmètre de sécurité nord-américain est en fait une harmonisation grandissante des politiques et des agences qui sont reliées de près ou de loin aux questions de sécurité (défense, immigration, énergie et commerce) entre le Canada et les États-Unis. Comme le souligne Stéphane Roussel, pour le cas canadien²¹, ces nouvelles mesures sont capitales pour l'élaboration de la défense d'un éventuel Québec souverain

²⁰ Roussel, Stéphane, « Le périmètre de sécurité nord-américain », *Points de mire*, CEPES, Vol. 2, n° 12, 13 décembre 2001. < <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes> >

puisqu'elles soulèvent plusieurs problèmes : perte de souveraineté face aux États-Unis, modification de certaines valeurs fondamentales québécoises, modification de certaines mesures sociales québécoises, etc. Plusieurs questions demeurent : Où le périmètre s'arrêtera-t-il? Le Mexique devra-t-il être inclus? Quelle forme institutionnelle prendra le périmètre? Cette question doit, plus que toute autre, être étudiée de très près puisque la défense d'un éventuel Québec souverain ne pourra se faire sans tenir compte de son environnement immédiat.

Le contexte international

Après avoir observé les modifications qui sont survenues dans l'environnement immédiat du Québec, il est intéressant de brosser un tableau de l'actuel système international et de certaines de ses caractéristiques qui pourraient avoir un impact sur la construction d'un appareil de défense d'un éventuel Québec souverain.

Il serait important d'abord de qualifier le système international dans son ensemble. Nous estimons que l'actuel système international est unipolaire et qu'il le restera si le gouvernement américain est assez habile pour maintenir sa prépondérance dans les secteurs clés de sa puissance²². Le système international est clairement unipolaire, généralement paisible et favorise la paix et la prospérité globales comme aucun système international avant lui. En outre, il pourrait se prolonger très longtemps. En s'appuyant sur des données empiriques traitant de la puissance et en utilisant deux théories réalistes bien établies, la stabilité hégémonique et l'équilibre des puissances, il est possible de caractériser l'actuel système international comme stable, ne favorisant pas la compétition armée entre grandes puissances et durable. L'écart de puissance entre les États-Unis et ses rivaux potentiels est si important qu'il est impensable de défier de façon conventionnelle la primauté américaine, d'autant plus qu'elle garantit le *statu quo* et la stabilité. Cependant, comme le mentionne Michael Mastanduno, l'unipolarité ne sera

²¹ *Ibid.*, pp.1-2.

²² David, Charles-Philippe et Jean-Philippe Racicot, « L' « auto –restriction » stratégique d'un libéralisme structurant. La stratégie de puissance des États-Unis dans le Nouveau millénaire », *Les Cahiers Raoul-Dandurand*, Note de recherche de la Chaire Raoul-Dandurand, n° 3, septembre 2000, p.8.

source de conflit tant que les États-Unis réussiront à gérer les tensions de leur politique économique et de leur politique de sécurité et qu'ils parviendront à maintenir un support national pour leur politique étrangère, qui soit inclusif et rassurant. Il s'agit donc pour les États-Unis de ne pas succomber à l'arrogance de leur pouvoir²³. Nous estimons que cette unipolarité doit être comprise comme étant au centre d'une structure libérale de relations inter-étatiques, d'institutions et de normes qui légitiment et limitent à la fois la puissance américaine. Tant que durera ce système que nous qualifions de «structuro-libéral», les États-Unis demeureront l'État pivot, voire la puissance hégémonique, des relations internationales²⁴.

Une première caractéristique de l'actuel système international est la prépondérance de la notion économique et de la place qu'occupe désormais la mondialisation dans les affaires étatiques. Du point de vue stratégique, les questions économiques sont aujourd'hui aussi importantes, sinon plus pour certains États, que les questions traditionnelles de sécurité. Christian Deblock et Gérard Cadet expliquent comment cette situation influence la stratégie commerciale des États-Unis dans les Amériques²⁵. Même si les auteurs portent d'abord leur regard vers l'Amérique latine, nous estimons qu'il est important pour un éventuel Québec souverain de comprendre les motivations de Washington dans sa quête de création d'une véritable «Communauté de démocraties» qui serait progressivement intégrée par l'économie avec des valeurs partagées et des institutions communes. La mise en place de cette communauté pourrait avoir un impact déterminant sur la structure de défense d'un éventuel Québec souverain. Les auteurs identifient le trinôme du commerce, de la prospérité et de la sécurité comme le principal guide d'une politique commerciale qui est elle-même l'équivalente de la politique économique et de la politique étrangère²⁶. C'est donc dire que pour la superpuissance américaine, le projet d'intégration économique des Amériques revêt une importance stratégique cruciale et s'inscrit dans la lignée du panaméricanisme inspiré par la traditionnelle doctrine Monroe. Le lien entre sécurité et économie dans les Amériques est

²³ *Ibid.*, p.9.

²⁴ David, Charles-Philippe et Jean-Philippe Racicot, *loc. cit.*, pp.15-18.

²⁵ Deblock, Christian et Gérard Cadet, « La politique commerciale des États-Unis et le régionalisme dans les Amériques », *Études internationales*, numéro spécial, vol.XXXII, n° 4, décembre 2001, pp.653-692.

donc fondamental et doit être compris comme tel par les dirigeants d'un éventuel Québec souverain. La stratégie commerciale et économique dont voudrait se doter un Québec souverain doit nécessairement être reliée à sa politique de défense car ses aboutissants sont aussi, sinon plus, importants que son éventuelle structure militaire. Si l'initiative d'une plus grande intégration économique et commerciale précède largement la publication de l'étude de 1992, il est important de comprendre que les mécanismes d'intégration sont aujourd'hui beaucoup plus puissants qu'à l'époque et qu'ils doivent être considérés comme des facteurs décisifs, notamment dans l'élaboration d'une éventuelle industrie de la défense québécoise. Quelle serait la viabilité d'une telle industrie? Est-elle possible dans le contexte actuel?

Une dimension additionnelle du contexte international est la place qu'occupent les institutions internationales de sécurité (OTAN et ONU). L'OTAN a beaucoup évolué au cours des années 1990, certains diront même qu'elle s'est complètement métamorphosée, passant d'une organisation de défense collective traditionnelle à une organisation de sécurité collective œuvrant en conjonction avec l'ONU. Si cette description nous paraît excessive, il n'en demeure pas moins que l'OTAN s'est découvert un nouveau rôle durant les années 1990 avec l'élaboration du nouveau concept stratégique qui guide maintenant ses activités. Au Sommet de Washington en avril 1999, l'OTAN a reconnu que le contexte stratégique avait grandement évolué et qu'il était nécessaire pour l'Alliance de le reconnaître formellement. C'est ainsi qu'un nouveau concept stratégique a été élaboré et approuvé par les membres de l'Alliance atlantique. Ce nouveau concept stratégique reconnaît notamment le rôle « hors-zone » que doit jouer l'OTAN pour assurer la paix et la stabilité à proximité de la zone euro-atlantique. De plus, l'OTAN reconnaît qu'elle doit agir au-delà de la défense collective pour jouer un rôle positif dans la lutte aux politiques d'oppression, dans les conflits ethniques et dans l'opposition à l'effondrement politique et à la prolifération des armes de destruction massive. Le rôle « hors-zone » que l'Alliance a joué dans les Balkans tout au long des années 1990 et jusqu'à ce jour est le reflet de cette nouvelle orientation. L'OTAN a donc augmenté son champ d'intervention, ce qui implique des responsabilités accrues et différentes pour ses membres.

²⁶ *Ibid.*, pp.656-657.

L'élaboration de la défense d'un éventuel Québec souverain doit donc tenir compte de ces nouvelles responsabilités. Un Québec souverain, s'il est admis comme membre de l'OTAN, voudrait-il s'impliquer dans de telles situations? En aurait-il les moyens? L'OTAN de 2002 a changé depuis 1992 et il est important d'analyser en quoi l'évolution de cette institution pourrait avoir un impact sur la défense d'un Québec indépendant.

L'ONU a aussi beaucoup évolué depuis le dépôt de la première étude. Les missions de paix sont toujours aussi nombreuses (15 missions en cours en date du 15 septembre 2001) et exigent toujours autant des pays apportant troupes et matériel. Les années 1990 ont été témoins d'abord d'une montée spectaculaire puis d'une chute catastrophique des missions de paix à travers le monde. Au début de la décennie, les missions de paix onusiennes ont connu une forte expansion : plusieurs nouvelles missions furent créées, ce qui entraîna une hausse du nombre de casques bleus et une augmentation appréciable du budget attribué aux missions de paix. Il semble cependant que les ambitions de l'ONU aient dépassé les moyens dont elle disposait pour mettre en œuvre ces missions de paix. Il s'ensuivit une demande de troupes, de matériel et de financement qui a surpassé largement les capacités de l'organisation. De plus, des traditionnelles missions de maintien de la paix, les nouvelles missions évoluèrent en missions plus complexes et comportant plus de difficultés opérationnelles. Ceci mena aux missions désastreuses en Bosnie et au Rwanda. La fin des années 1990 et le début du XXI^e siècle sont donc des périodes beaucoup plus difficiles pour les missions de paix onusiennes puisqu'elles semblent contestées par la plupart des acteurs internationaux.

Même si ces missions demeurent importantes pour la sécurité internationale en général, il est important de remettre en question le rôle qu'un Québec souverain pourrait y jouer. Un Québec souverain voudrait-il s'impliquer dans les missions de paix d'aujourd'hui? Aurait-il les moyens d'assurer l'envoi de soldats efficaces, bien équipés et bien entraînés et, surtout, bien protégés pour mener leurs tâches avec succès ? Il en va de même pour les «casques blancs » (civils envoyés pour des efforts de consolidation de la paix en situation post-confliktuelle) que nous avons évoqués dans des études précédentes.

À la lumière de ces nouveaux éléments contextuels, il est donc utile de revoir les conclusions de l'étude initiale de 1992 et d'y ajouter les commentaires nécessaires afin de déterminer si elles demeurent valables ou non.

Retour sur les conclusions initiales et suggestions supplémentaires

Dans la dernière partie de notre étude, nous reprendrons les scénarios imaginés lors de l'étude de 1992 tout en y incorporant les éléments contextuels nouveaux qui pourraient avoir une incidence sur leur validité. Nous estimons ces scénarios encore utiles puisqu'ils couvrent l'ensemble des choix possibles pour la défense d'un éventuel Québec souverain. Il existe très certainement une multitude de façon de configurer l'appareil militaire d'un État, mais dans le cadre d'un exercice de réflexion, nous croyons que revenir sur les scénarios établis assure une certaine cohérence méthodologique et permet d'identifier des avenues possibles en fonction des changements qu'ont subis ces scénarios.

1) *Le statu quo partagé*

Ce scénario demeure possible et intéressant sur le plan des coûts. Rappelons qu'il implique la prolongation des accords militaires avec les États-Unis, avec le Canada, et avec les autres pays alliés. Il retient la notion de co-gestion des effectifs militaires entre Québec et Ottawa avec un minimum de changements effectués aux actuelles forces armées canadiennes. Il permettrait notamment à un Québec indépendant d'avoir recours à des troupes pour la recherche et le sauvetage et lui offrirait une participation aux missions de paix à travers le monde. À la lumière des événements évoqués dans la seconde partie de la présente étude, il est important de préciser certains éléments concernant ce scénario. Ce scénario dépend d'abord du désir d'Ottawa d'entretenir une relation de collaboration militaire proche avec un Québec souverain dans une situation post-référendaire. Cette volonté est loin d'être assurée, du moins à court terme. Il est clair qu'une relation de co-gestion et de partage des coûts est intéressante pour les deux parties à long terme, mais

des facteurs sociaux, politiques et même psychologiques (attitude des décideurs) pourraient venir affecter la réalisation de ce scénario. Aussi, puisqu'il est question de partage des coûts et des responsabilités, la façon dont s'établirait ce partage demeure aussi un point d'interrogation. Un partage (décisionnel et budgétaire) se ferait-il entre deux États souverains à raison de moitié-moitié ou encore prendrait-il la forme d'un partage élargi entre Ottawa, Québec et les autres provinces en fonction d'autres critères (taille du territoire à protéger, forces en place sur le territoire, tâches à exécuter, etc.)? Comment la participation du Québec au NORAD et à l'OTAN se ferait-elle? Y occuperait-il un siège ou laisserait-il Ottawa y prendre place afin de maintenir ces accords tels quels? Cette seconde alternative éviterait un processus complexe et délicat d'accession à ces organisations (voir le scénario 2 plus loin), mais limiterait de façon non-négligeable la souveraineté du Québec. Nous croyons que si ce scénario est adopté, il sera le résultat d'un effort de négociation colossal entre Ottawa et Québec dans la période précédant une pleine autonomie québécoise. Les avantages de ce scénario demeurent, mais il nous apparaît que les obstacles sont plus importants maintenant qu'en 1992.

2) *Le scénario de l'indépendance avec les alliances*

Le second scénario offre lui aussi des avantages et des inconvénients à la lumière des changements subis par l'environnement stratégique au cours des dix dernières années. Tout d'abord, il est important de souligner la croissance en popularité des alliances et des coalitions inter-étatiques armées lors des années 1990. Alors que plusieurs experts prédisaient la lente disparition des alliances militaires avec la fin de la Guerre froide, les événements des années 1990 ont plutôt fait ressortir l'importance de tels regroupements qui permettent une action plus importante (c.-à-d. plus « musclée » et à coûts partagés) et qui offrent une certaine légitimité aux interventions internationales. Les interventions en ex-Yougoslavie, au Timor et, plus récemment, en Afghanistan n'auraient pas été possibles sans la création de coalitions internationales. Ce second scénario prône donc une défense québécoise indépendante qui participerait pleinement aux alliances et ententes militaires internationales en disposant de moyens militaires suffisants pour effectuer une contribution modeste, mais non moins importante, à l'action concertée

internationale. Selon ce scénario, un Québec souverain ne peut assumer pleinement ni surtout individuellement une défense « nationale ». Il doit donc avoir recours aux mécanismes qui lui permettent d'assumer sa pleine souveraineté tout en limitant les coûts exorbitants d'une défense moderne. Avec une participation active dans un système d'alliances, un éventuel Québec souverain pourrait certainement réduire ses coûts de défense, mais ceux-ci demeureraient encore très élevés (les chiffres avancés en 1992 de trois à cinq milliards de dollars par année nous semblent encore réalistes). Une population ayant vécu le virage ambulatoire et les nombreuses réductions budgétaires des années 1990 serait-elle prête à accorder autant de crédits dans un contexte où les menaces tangibles pour un éventuel Québec souverain ne sont pas si évidentes à identifier? De plus, ce scénario suppose qu'un éventuel Québec souverain aurait accès aux alliances et organisations militaires dont le Canada fait présentement partie. Or, rien n'est garanti quant à l'adhésion d'un Québec indépendant à des organisations comme l'OTAN ou le NORAD. Selon certains experts tel Charles Doran, il est plus que probable qu'une sécession du Québec entraînerait la fin du NORAD tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les États-Unis préféreraient se départir d'une organisation qu'ils jugent déjà quelque peu encombrante plutôt que de négocier l'adhésion d'un membre additionnel. En effet, les récents développements technologiques et stratégiques favorisent une centralisation du processus décisionnel. L'éclatement du Canada mettrait probablement un terme à l'étroite coopération canado-américaine qui existe depuis 1945 en matière de défense, pour ramener toute décision stratégique vers Washington uniquement²⁷. De plus, peut-on espérer la collaboration du Canada dans une éventuelle démarche d'adhésion à l'OTAN à la suite d'un référendum dont le résultat aurait mis fin à un Canada uni? Sans cette dernière considération politique, le Canada fournit aussi un exemple pour le Québec quant aux capacités matérielles nécessaires pour être membre de l'OTAN. Si le Canada a de moins en moins les moyens d'être considéré comme un membre de l'OTAN à part entière, que peut espérer le Québec qui disposera assurément de capacités moindres?

²⁷ Doran, Charles, « A U.S. Perspective on Canadian Unity », *Why Canadian Unity Matters and Why Americans Care: Democratic Pluralism at Risk*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p.57.

Ce second scénario dépend donc du bon vouloir non seulement du Canada, mais aussi de nombreux acteurs internationaux dont il est très difficile de prévoir exactement la réaction. Une avenue qui pourrait être intéressante pour un éventuel Québec souverain serait une participation aux « communautés de sécurité ». Moins contraignantes que des alliances formelles, ces communautés partagent des normes, valeurs et intérêts similaires et œuvrent ensemble pour protéger ces biens communs. Un exemple de ceci est le Partenariat pour la paix (PpP) de l'OTAN, qui a vu le jour lorsque les pays d'Europe centrale et orientale ont voulu adhérer à l'OTAN au milieu des années 1990 et qui regroupe maintenant 26 États membres. Reconnu comme l'anté-chambre de l'OTAN, c'est au sein du PpP que les États voulant éventuellement adhérer à l'OTAN font leurs efforts pour prouver qu'ils font partie de la même communauté de sécurité. Bien que les membres du PpP ne disposent pas des mêmes garanties de sécurité qu'un État membre de l'OTAN à part entière, ils ont accès à certaines ressources telles que l'entraînement conjoint, l'aide à la planification budgétaire militaire et le développement des mesures de protection civile. En temps de crise, il est plus que probable qu'un membre du PpP aurait droit au support de l'Alliance atlantique. Nous estimons que, dans le contexte actuel, de telles mesures seraient suffisantes pour un éventuel Québec souverain qui serait alors libre de façonner sa défense à sa guise, sans souffrir des contraintes imposées par des alliances militaires formelles. Une adhésion à ce type d'organisation serait aussi plus facile à obtenir de la part de la communauté internationale.

3) *Scénario de la neutralité non-armée*

Le troisième scénario est en réelle perte de vitesse depuis la fin des années 1990. Plus que jamais, les enjeux de sécurité sont globaux et méritent des solutions concertées et engagées de la part de la communauté internationale. Le nombre d'États choisissant l'isolement stratégique et diplomatique diminue d'année en année et il nous apparaît que cette option serait néfaste pour un éventuel Québec souverain qui voudrait être un acteur présent et actif sur tous les fronts, qu'ils soient diplomatiques, économiques ou culturels de la scène internationale. Pour assurer leur propre survie à long terme dans un contexte de mondialisation, les États sont de moins en moins neutres. Le Costa Rica, fréquemment

évoqué comme un exemple potentiel pour un Québec souverain, fait face à des problèmes internationaux (narcotrafic, problèmes frontaliers) qu'il ne peut résoudre seul et qui l'obligent à s'impliquer activement dans les actions de la communauté internationale. La neutralité militaire demeure certainement alléchante grâce aux faibles coûts qui y sont associés et à la relative aisance de son invocation sur le plan diplomatique, mais il est important de souligner qu'elle implique des choix politiques et diplomatiques significatifs. De plus, il est possible qu'à moyen ou long terme, une garde nationale – ou une gendarmerie nationale « musclée » – serait incapable d'assurer à elle seule l'intégrité du territoire québécois dans sa lutte contre les menaces transfrontalières, traditionnelles ou non. Ces facteurs nous font croire que le scénario de neutralité pour un éventuel Québec souverain est clairement en récession.

4) *Maintien de la paix*

Ce quatrième scénario, qui se situe entre celui de l'indépendance et de la neutralité non-armée, doit aussi être sérieusement reconsidéré. Il est clair que les missions de paix sont aussi populaires aujourd'hui qu'il y a dix ans auprès de l'opinion publique, mais elles ont évolué comme nous l'avons souligné dans la seconde partie de notre rapport. Le Québec peut-il se permettre de suivre ces évolutions? Les missions de paix ont gagné en complexité et en taille durant les dix dernières années. Les missions comme celles du Kosovo ou de Bosnie sont énormes et nécessitent des moyens importants pour effectuer une contribution significative. Si, au début des années 1990, les missions de paix étaient novatrices et représentaient une excellente occasion de se faire une réputation enviable sur la scène internationale avec relativement peu de moyens, il en est tout autrement aujourd'hui. Les mandats pour ces missions sont devenus plus complexes, plus ambitieux, tout comme les moyens pour les exécuter. Plus d'un État s'est vu désenchanté par de telles missions durant les années 1990. Un des problèmes est qu'elles nécessitent de plus en plus un engagement à long terme de la part des États qui y contribuent. Un éventuel Québec souverain pourrait certainement faire le choix d'entraîner ses soldats pour des missions de paix, mais ce choix nécessiterait de l'équipement, de l'entraînement et une structure logistique spécialisés qui feraient grimper les coûts. Les coûts estimés de

trois à six milliards de dollars canadiens en 1992 nous apparaissent toujours adéquats. Cette option est donc aussi dispendieuse que le second scénario, même si elle offre, à un éventuel Québec souverain, l'avantage de développer un rôle très spécialisé sur la scène stratégique internationale. Ce quatrième scénario peut aussi s'adapter aux autres scénarios, mais à échelle réduite puisque, dans les autres cas, les missions de paix ne seraient pas la priorité des forces armées québécoises.

Conclusion

Cette mise à jour se termine par une conclusion qui peut sembler peu utile, mais que nous estimons néanmoins valide puisqu'elle s'apparente à celle de la première étude de 1992. La question du scénario qui convient le mieux à un éventuel Québec souverain devra être soumise à une étude approfondie, mais surtout à une étude en temps et lieu de cette accession à l'indépendance. Nous estimons que cette mise à jour illustre parfaitement comment l'environnement stratégique se modifie dans un laps de temps assez court et que cette tendance semble vouloir s'accélérer. Il serait donc dangereux pour l'ensemble de la société québécoise de tirer, à ce stade-ci, une conclusion finale pour un seul scénario. L'élaboration d'une structure de défense est un processus en constante évolution. Même si des paramètres initiaux peuvent être identifiés et fixés, les caractéristiques d'une force militaire sont toujours dépendantes de son environnement immédiat. Il serait intéressant de mettre à jour les données qui avaient été recueillies dans la première étude approfondie du genre, en 1995, afin de déterminer l'allure exacte qu'auraient aujourd'hui les scénarios identifiés à l'époque. Pour l'instant, il existe trop de variables et trop peu de consensus sur la voie diplomatique que devrait suivre un éventuel Québec souverain pour identifier clairement le scénario idéal. Il serait extrêmement présomptueux, de notre part, de le faire.

Un éventuel Québec souverain devra étudier la question de sa défense lorsqu'il aura atteint son statut d'indépendance. Ce ne sera qu'à ce moment que les facteurs environnementaux du système international seront connus. Les chercheurs d'alors devront fournir « l'instantané » décrivant l'environnement stratégique dans lequel le

Québec évoluera à court, moyen et long terme et ce sera aux décideurs d'évaluer les ressources disponibles pour ce projet. Si l'on considère toutes les dépenses liées à la création d'un État moderne, une option à faible coût sera le scénario le plus probable à court terme. De plus, ce n'est que lorsque le Québec aura identifié les paramètres fondamentaux de sa politique étrangère qu'il pourra identifier ses besoins militaires. Dans un contexte de mondialisation de la politique, de l'économie et de la sécurité, les choix militaires sont de plus en plus reliés aux choix diplomatiques, économiques et culturels d'un État. Certes, il est utile de prévoir certains scénarios pour identifier des choix généraux, mais ce n'est que lorsque le gouvernement d'un éventuel Québec souverain connaîtra la réaction d'Ottawa, de Washington et de l'ensemble de la communauté internationale qu'il pourra pleinement assumer son rôle diplomatique et militaire. Plus que des considérations budgétaires, ce sont là les véritables contraintes de l'élaboration de la défense d'un Québec souverain.